

PARTAGEONS LE TEMPS DE TRAVAIL

32H/semaine vers les 28H !

avec maintien de salaire et embauches !

Temps de travail : 32 h/semaine vers les 28h !

Avec maintien du salaire et embauche...

Ce n'est pas une utopie ! Il suffit de partager le temps de travail !

Le progrès social est lié à l'idée de la nécessité de baisser le temps de travail. Alors que hommes, femmes et enfants travaillaient 16 à 18h par jour, 6 journées par semaine avant 1848 : le temps de travail est passé de 48h par semaine en 1919 à 35h en 2000, grâce aux progrès techniques et **surtout aux luttes de la classe ouvrière.**

Les taux de chômage actuels imposent le partage et la baisse du temps de travail... Alors...

Pourquoi serait-ce impossible ?



Pour TRavailler Moins et Vivre Mieux,

On se Mobilise et on Vote

Sud



La qualité du travail ne rime pas avec quantité du nombre d'heures travaillées.

Depuis les années 1980, le rapport de force gagné dans les collectivités territoriales avait permis de gagner des congès supplémentaires. Contre la libre administration mais avec l'accord de nos employeurs, **l'État a imposé les 1607 heures.**

Alors que dans le même temps, certaines entreprises privées sont passées aux 32h par semaine (*Bosch, Yprema, congès trimestriels chez les travailleuses sociales*). Des expériences sur le temps de travail à 32h sont menées (*Espagne, Islande, Belgique, Japon...*).

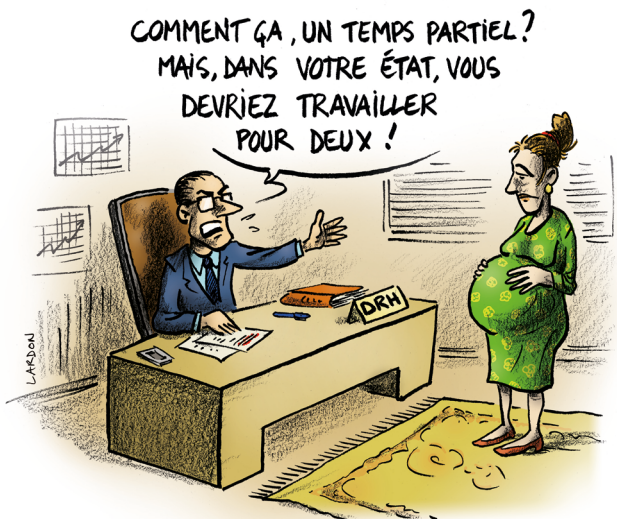
Résultats : des salarié·e·s moins malades, angoissé·e·s, ou fatigué·e·s !!



La baisse du temps de travail : une mesure d'égalité femme/homme

Réduire le temps de travail, c'est aussi **réduire les inégalités entre les femmes et les hommes**. Le temps des femmes est très différent du temps des hommes. Elles subissent trop souvent la double journée : tâches domestiques après la journée de boulot. La baisse du temps de travail pour toutes et tous permettra enfin une meilleure répartition des tâches à la maison.

De plus, les temps partiels touchant majoritairement les femmes : la baisse du temps de travail sans baisse de salaire réduira les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes.



La baisse du temps de travail : une nécessité sociale, un projet de société

La baisse du temps de travail chaque jour, semaine, mois, année et tout au long de la carrière, avec embauches et sans pertes de salaires, si nous la décidons et la maîtrisons, est un progrès social.

Collectivement, il est indispensable de permettre à toutes et tous d'accéder à l'emploi, seul moyen de subsistance aujourd'hui. Et c'est donc en travaillant moins, en décidant du sens de nos productions, en redistribuant les richesses que nous produisons qu'on pourra travailler toutes et tous : c'est le partage du temps de travail.

Permettre l'accès de toutes et tous au travail, c'est également rendre possible le financement de notre protection sociale : sécurité sociale, retraite, etc.

Baisse du temps de travail = progrès social

Solidaires
Fonction Publique

Solidaires
Sud
Collectivités territoriales